

La règle prétorienne en Droit civil français et dans la Common law canadienne

PREMIÈRE PARTIE

CONCEPTUALISATION DE LA RÈGLE JURISPRUDENTIELLE ET DE LA COMMON LAW RULE

TITRE I - REPRÉSENTATION DE LA JURISPRUDENCE ET DE LA COMMON LAW

Chapitre I - Représentation de la jurisprudence en droit français

Chapitre II - Représentation de la common law en droit canadien

TITRE II - PRÉSENTATION DE LA RÈGLE JURISPRUDENTIELLE ET DE LA COMMON LAW RULE

Chapitre I - Appréhension de la règle jurisprudentielle et de la common law rule par les légistes

Chapitre II - Compréhension de la règle jurisprudentielle et de la common law rule par les juristes

SECONDE PARTIE

APPLICATION DE LA RÈGLE JURISPRUDENTIELLE ET DE LA COMMON LAW RULE

TITRE I - IDENTIFICATION DE LA RÈGLE JURISPRUDENTIELLE ET DE LA COMMON LAW RULE

Chapitre I - Émission de la règle jurisprudentielle et de la common law rule

Chapitre II - Réception de la règle jurisprudentielle et de la common law rule

TITRE II - INTERPRÉTATION DE LA RÈGLE JURISPRUDENTIELLE ET DE LA COMMON LAW RULE

Chapitre I - Interprétation selon le texte de l'arrêt

Chapitre II - Interprétation selon le contexte juridique